

Les dépôts de sandales dans les inhumations de Gaule romaine: l'exemple du site d'Épiais-Rhus (Val-d'Oise)

Anaïs Lebrun

▶ To cite this version:

Anaïs Lebrun. Les dépôts de sandales dans les inhumations de Gaule romaine: l'exemple du site d'Épiais-Rhus (Val-d'Oise). Revue archéologique du Vexin français et du Val-d'Oise, 2011, 42, pp.19-26. hal-03689978

HAL Id: hal-03689978

https://hal.science/hal-03689978

Submitted on 11 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LES DÉPÔTS DE SANDALES DANS LES INHUMATIONS DE GAULE ROMAINE :

L'EXEMPLE DU SITE D'ÉPIAIS-RHUS (Val-d'Oise)

par Anaïs LEBRUN *

Résumé

La mise en évidence du port de vêtements, et en particulier de chaussures dans les inhumations, est encore à l'heure actuelle un sujet qui prête à discussion (Bizot, Signoli 2009). L'exemple du site archéologique d'Épiais-Rhus, avec sa nécropole de 500 sépultures, est l'occasion d'aborder ce sujet, à travers des inhumations de l'époque gallo-romaine (du Ier au Ve siècle après J.-C.). Une étude taphonomique de l'ensemble du squelette, plus spécifiquement réalisée sur les membres inférieurs, permettra d'apporter des éléments de réponse à plusieurs questions essentielles. Les sandales romaines étaient-elles portées par les défunts? Dans quels cas une contention sur les pieds résulte-t-elle du port de chaussures plutôt que de l'utilisation d'un linceul? Enfin, ces deux pratiques s'excluent-elles l'une et l'autre?

Abstract

The demonstration of clothing, and particularly footwear, in inhumations is still, at the moment a subject which deserves argument (Bizot, Signoli 2009). The example of the Épiais-Rhus archaeological site, with a necropolis of 500 burials, is the occasion to touch upon this subject, through roman inhumations (from 1st to Vth century A.D.). A taphonomic study of the entire skeleton, concentrated especially on lower limbs, will help to answer several main questions. Were Roman sandals worn by the deceased? In which case, is the contention on the feet the result of footwear or the use of a shroud? Finally, can both practices exclude one or the other?

1. INTRODUCTION

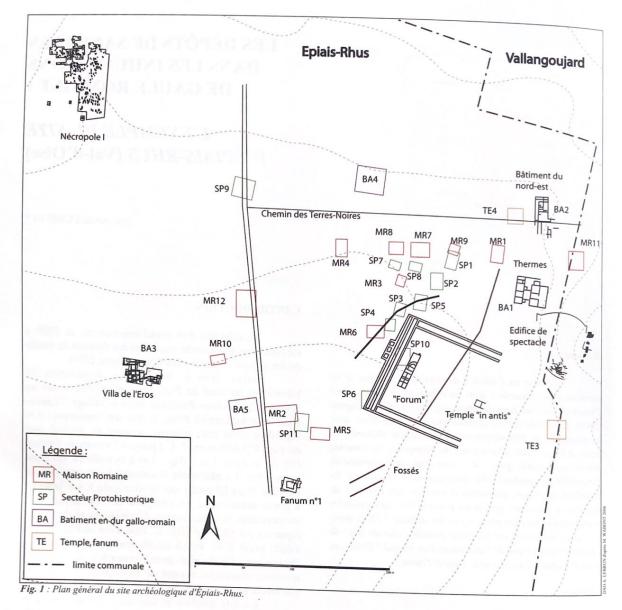
La rédaction d'un travail universitaire, en 2009, a été l'occasion de reprendre une partie des données de fouille du site archéologique d'Épiais-Rhus (Lebrun 2009).

Situé dans le Val-d'Oise, à environ 40 kilomètres au nord de Paris, le site se trouve sur un plateau à 171 mètres d'altitude, entre le village d'Épiais-Rhus et le hameau de Rhus. Il doit son importance à la superficie d'une zone urbaine, occupée du Second Âge du Fer (475-450 avant J.-C.) jusqu'à l'Antiquité Tardive (Ve siècle après J.-C.) (fig. 1) et à la taille de ses deux nécropoles. La nécropole II compte 5 inhumations de La Tène II ou III tandis que la nécropole I, sur laquelle a porté notre étude, se compose de 500 sépultures, incinérations et inhumations, d'immatures et d'adultes, réparties sur 6500 m² (fig. 2). Elle a été utilisée du Ier siècle avant J.-C. au Ve siècle après J.-C. Il s'agit à l'heure actuelle du plus grand ensemble funéraire du territoire véliocasse, occupé de façon ininterrompue du IIIe siècle avant J.-C. au Ve siècle après J.-C.

Ce site gaulois et antique, connu depuis le XIXe siècle, a été fouillé annuellement de 1958 à 1987, par des équipes de bénévoles. Les fouilles ont mis au jour une importante agglomération protohistorique (le développement de celle-ci autorise à parler de "protourbanisation") puis antique. Ayant atteint son apogée au Ier et IIe siècles après J.-C., cette agglomération secondaire (présence d'un théâtre, d'un "forum", des temples...) périclite à partir de la fin du IVe siècle.

En 2009, nous avons étudié 125 inhumations adultes de la période romaine. Ce travail universitaire, utilisant les archives de fouille, a permis de mettre en évidence des problèmes de conservation de la documentation et du mobilier, et d'apporter des éléments d'interprétation inédits pour cette nécropole. En effet, malgré une documentation riche, une grande majorité de relevés et de photographies n'ont pas pu être exploités pour l'étude taphonomique. Les relevés n'étaient

^{*}Association Étudiante Valdoisienne d'Archéologie (AEVA), BP 23, Maison Des Etudiants, 33 boulevard du Port, 95011 Cergy- Pontoise cedex, anais.lebrun@aeva.com



pas suffisamment précis et les photographies, de qualité moyenne, étaient pour la plupart en noir et blanc, non verticalisées et détériorées par les effets de la conservation (décoloration ou jaunissement des images). D'autre part, l'observation de la collection anthropologique, afin de permettre une éventuelle identification des os présents sur les clichés, n'a guère été possible : les squelettes conservés comptent pour la majorité un grand nombre d'os manquant. Cependant plusieurs photographies ont pu être isolées et servir de base à l'étude taphonomique. Ce travail a permis de mettre en évidence des pratiques au sein de cette nécropole, dont le potentiel archéologique est non négligeable pour la compréhension des pratiques funéraires véliocasses.

Parmi ces nouvelles données, plusieurs points ont porté sur des interprétations taphonomiques liées à un possible port de sandales, et à l'utilisation de linceul dans les inhumations gallo-romaines.

2. L'UTILISATION DES SANDALES À L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Durant l'occupation romaine en Gaule de nombreux types de chaussures sont utilisés. Ces différents modèles, d'inspiration romaine, celte ou grecque, sont presque aussi variés que nos souliers actuels.

Chaque classe et rang social possédait un type de chaussure spécifique (Sebesta, Bonfante 1994). Celle-ci était très travaillée et décoré pour les notables et les membres de l'élite, et au contraire plus modeste pour le reste du peuple. Les soldats, quant à eux, possédaient des modèles en accord avec leur activité.

Lors de la fouille, la présence de sandales a pu être supposée dans 51 tombes grâce à la présence de clous métalliques (tab. 1).

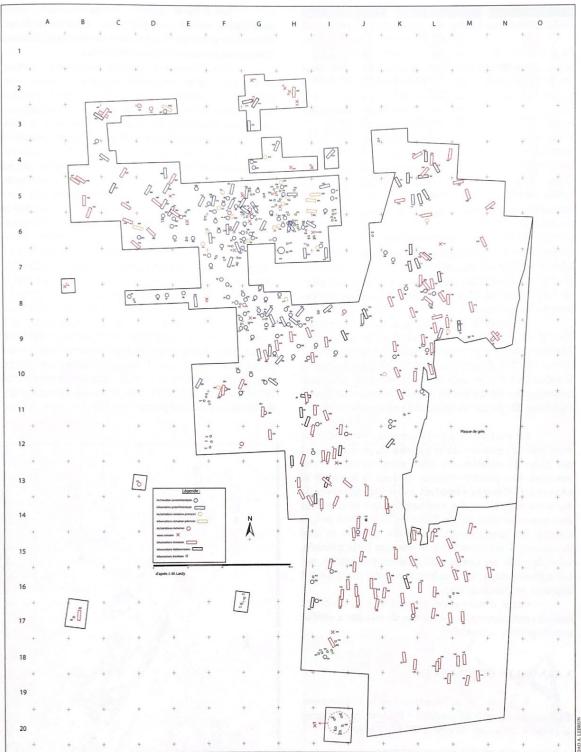


Fig. 2 : Plan général de la nécropole d'Épiais-Rhus.

Ainsi, sur l'ensemble des inhumations de la période romaine, 40,8% des tombes contiennent des clous de sandales. Il faudra noter plus particulièrement deux cas où deux paires sont présentes dans la tombe (S287 et S500).

Les études réalisées sur le sexe ont permis de montrer que les sandales cloutées n'étaient pas une exclusivité masculine. En effet parmi les 51 tombes concernées, 7 se sont révélées être des inhumations de

Sépulture	Datation	Sépulture	Datation	Sépulture	Datation
5	IVe	126	IVe	171	IVe
6	IVe	138	Fin IVe	175	Fin IIe-IIIe
8	IVe	139	Fin IVe	234	Fin IIe-IIIe
10	IVe	140	Fin IVe	240	Fin IIe-IIIe
12	Fin Ile-IIIe	141	IVe	244	Fin Ile-Ille
16	IVe	142	Début Ve	265	Fin Ile-IIIe
20	IVe	143	IVe	270	IVe
71	Début IIIe	146	IVe	274	IVe
73	IVe	148	IVe	284	Fin IIIe- IVe
86	IVe	152	Fin IVe	287	Fin IIIe- IVe
95	IVe	157	IVe	320	Fin IIIe- IVe
99	IVe	158	Fin IVe	336	IVe
103	ΓVe	160	IVe	388	Fin Ile-Ille
111	TVe .	161	IVe	429	Fin Ile-IIIe
114	IVe	162	IVe	437	lle
124	Fin IVe	165	Fin IVe	445	Ile
125	Fin IVe	166	Fin IVe	500	Fin IIe-IIIe

Tableau 1 : Liste des sépultures comportant des clous de sandales.

femmes (dont 2 confirmées via l'étude des caractères sexuels secondaires crâniens).

Ces sandales sont en général placées aux pieds du squelette, ou plus généralement, au niveau des membres inférieurs.

Celles de S142 se situent au niveau des genoux. (fig. 3). Ce cas se retrouve également sur la nécropole de Maule, Pousse-Motte (Yvelines ; communication de Philippe Simon, CRAVF, d'après archives de fouille inédites), pour la sépulture S655. Cet individu, inhumé en cercueil, était accompagné entre autre d'un dépôt de sandales, présentes à l'extérieur du cercueil, au niveau des genoux.

En étudiant de près les croquis de fouille, nous nous sommes penchés sur la question du positionnement des clous de sandales. En effet, alors que certains ont conservé leur position initiale, et donc la forme de la chaussure, d'autres semblent avoir été dispersés de manière aléatoire. Ce phénomène est créé par la décomposition du cuir, qui laisse les clous libres de tout support, les faisant chuter de manière aléatoire au fond du cercueil. Ceci remet donc en question l'idée générale, selon laquelle les chaussures n'étaient pas portées par les défunts dans les tombes antiques, mais plutôt déposées aux cotés de ceux-ci.

Cette observation a conduit à pousser les analyses taphonomiques des tombes de manière à vérifier cette hypothèse de travail.

3. SANDALES OU LINCEUL?

À partir de différentes tombes, comment diagnostiquer le port de sandales ? Peut-on les distinguer de certains contenants de type coffrage ou linceul ?

3.1 Des sandales portées par le défunt (S165) ?

L'étude taphonomique réalisée à partir des photographies de ce sujet, a permis de démontrer que la décomposition du cadavre s'était réalisée dans un espace vide, lié à la présence d'un cercueil de planches de bois cloutées (fig. 4). Les clous de sandales présents dans cette tombe sont répartis sur une zone proche des pieds de l'individu, de manière dispersée. La présence de ces clous, attestent l'utilisation de sandales dans cette tombe.

Les fémurs sont tous les deux en connexion stricte avec les os coxaux ainsi qu'avec les tibias. Les patellas sont en place, sur les fémurs, en connexion stricte. Des os du pied gauche, seuls sont conservés le calcaneus, en place et en connexion stricte avec le tibia, ainsi que les métatarsiens. Ces derniers sont en connexion lâche les uns avec les autres, excepté le cinquième, déconnecté vers l'extérieur. L'articulation de la cheville est également maintenue. Le premier métatarsien ainsi qu'un second (non identifiable sur la photographie) et une phalange sont en complète déconnexion. Cependant le métatarsien indéterminé est en place et on peut observer une hyper-extension, le plaçant dans l'axe du tibia.

L'hyper-extension du pied droit permet de supposer que les sandales, dont les clous sont dispersés au niveau des pieds, étaient portées par le défunt. En effet le relâchement musculaire entraine, au niveau de la cheville, un angle d'environ 120° entre le tibia et le dessus du pied. La présence d'une extension exagérée de la cheville sur un squelette induit donc forcément l'existence d'une contrainte localisée. Le cercueil ne peut être tenu pour responsable de cette contrainte, car la position de la paroi (restituable grâce à la position des clous de fixation) ne coïncide guère.

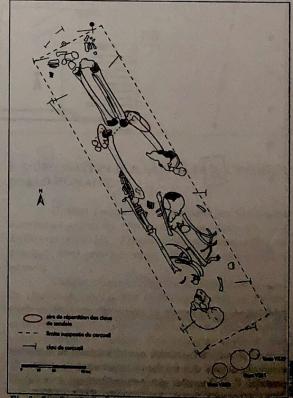


Fig. 3 : Sépalture S142, Épinis-Rhus

Dans un premier temps, ces sandales, serrées autour des pieds ont permis de maintenir la position des os au moment de la décomposition du pied. Puis la décomposition du bois du cercueil a progressivement permis au sédiment de s'infiltrer, fixant ainsi dans sa position le reste de la chaussure. Enfin, les clous se sont éparpillés dans le sédiment, suite à la décomposition du cuir, laissant les os du pied "à nu", dans leur position initiale. On parle alors d'espace intermédiaire de contention (Gaultier et al. 2009).

Ce premier cas permet déjà d'affirmer que les sandales n'étaient pas obligatoirement déposées près du défunt, mais pouvaient également être portées par celui-ci. À Épiais-Rhus ce cas-là n'est pas isolé, puisqu'après analyse le phénomène est également visible au niveau des tombes S10 et S161.

3.2 L'utilisation du linceul dans la nécropole (S290)

Si l'utilisation de cercueil dans la nécropole est attestée depuis les premières fouilles, il n'en est pas de même pour le linceul. Ce contenant, souple, en matière périssable, est encore très difficile à déceler lors de la fouille des inhumations. Même si la présence d'épingles métalliques dans une position ne se rapportant pas aux vêtements permet d'affirmer, avec une marge d'erreur relativement faible, la présence d'une enveloppe périssable, ce n'est pas le seul élément à prendre en compte. En effet la

fermeture des linceuls peut être réalisée à l'aide d'une couture ou de liens en matières périssables (Crubezy 2000), ne laissant aucune trace à la fouille.

Cette sépulture (fig. 5) ne dispose pas de sandales, mais nous permet de comprendre que des contraintes affectant les pieds sur le site d'Épiais-Rhus, peuvent être créées par des éléments en matière périssable autre que les chaussures.

Cette sépulture se démarque des autres inhumations de la nécropole par la position inhabituelle du squelette. Celui-ci est étendu sur le dos, le tronc légèrement incliné sur la partie latérale droite. Le membre supérieur gauche est dirigé vers l'est, et repose sur le thorax. Quant au membre supérieur droit, il n'est visible que sur le croquis de fouille. L'avant-bras gauche est replié à environ 90° vers la partie antérieure du crâne. Le bras droit est orienté symétriquement au bras gauche. L'avant-bras droit, effectue une flexion sur le bras d'environ 50°, et est ramené lui aussi devant le crâne. La main gauche est posée sur le poignet droit. La tête est tournée sur la droite et est orientée vers le nord-est. Les membres inférieurs sont étendus dans l'axe du corps, les jambes sont croisées, la gauche sur la droite.

Plusieurs éléments dans cette sépulture peuvent laisser penser à une décomposition en espace colmaté. C'est le cas par exemple du maintien en équilibre de la scapula gauche et de la patella droite. En revanche l'ouverture de la mâchoire, la mise à plat des côtes et des os coxaux et la dislocation des pieds attestent bien

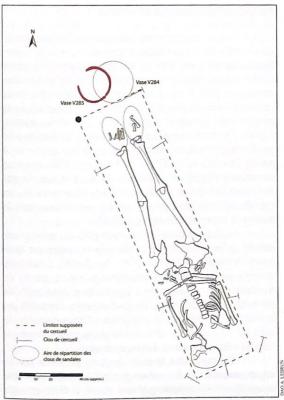


Fig. 4 : Sépulture S165, Épiais-Rhus.

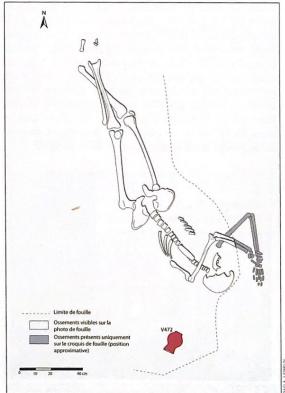


Fig. 5 : Sépulture S290, Épiais-Rhus.

d'une décomposition en espace vide. L'absence de clous et de traces ligneuses autour du squelette permettent d'exclure l'hypothèse d'un cercueil. En revanche la théorie de l'utilisation d'un linceul est, quant à elle, possible. La patella droite et la scapula gauche peuvent être maintenues en équilibre par un contenant souple et serré, qui a également pu limiter l'ouverture des os coxaux. Le besoin de serrer au maximum cette enveloppe pour limiter les mouvements du corps, peut expliquer le croisement des deux jambes. Cette position des membres inférieurs se retrouve aussi pour la sépulture S130, une inhumation gallo-romaine sans présence de clous.

La position de la jambe droite et de la *scapula* indique que le corps repose en appui sur le coté droit. La tendance en Gaule à cette époque étant plutôt d'allonger les défunts à plat sur le dos (Crubezy 2000), il est possible que dans notre cas, le corps ait été déposé dans la fosse, très profonde (3,30 mètres) en le laissant glisser ou en le jetant. Ceci expliquerait aussi la position des bras qui ont pu bouger suite à la position latérale du corps.

4. LA SÉPULTURE S143

4.1 La chaussure comme dépôt funéraire ?

La tombe S143 est un exemple évident de cas où les sandales sont déposées en tant que mobilier funéraire et non pas en tant que costume du défunt (portées par celui-ci). Sur la photographie de fouille (fig. 6) on peut distinguer les clous de sandale. Ceux-ci sont disposés de façon régulière, et ont conservé la forme d'origine de la semelle à laquelle ils appartiennent. On distingue la forme de la zone du talon et d'une partie plus allongée pour le reste du pied. Cette organisation atteste que ces chaussures n'ont pas été portées mais ont plutôt été déposées à plat près du corps. En effet aucun mouvement des clous ne témoigne d'un quelconque effet de gravité. Dans ce cas il est donc exclu que les chaussures se trouvaient sur le cercueil. Les chaussures se sont décomposées et ont conservé leur position d'origine.

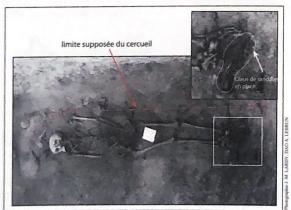


Fig. 6 : Sépulture S143, inhumation en cercueil, sandales non portées et pied gauche en hyperextension, Épiais-Rhus.

Ce cas n'est pas isolé dans la nécropole. D'après les croquis de fouille, le même cas se présente pour la sépulture S126, où la forme de la chaussure est bien visible, et possède une orientation différente de celle du pied.

4.2 Une forte contrainte sur les pieds

La sépulture S143 comporte une autre particularité. Malgré la présence de sandales posées à plat, on note une hyper-extension du pied gauche.

Aucun os du squelette ne sort de l'espace de décomposition du cadavre. Les membres supérieurs et inférieurs sont en connexion stricte. La présence des clous, l'ouverture de la bouche, la verticalisation des clavicules, la mise à plat des os coxaux ainsi que de la cage thoracique, permet d'affirmer une décomposition en espace vide, dans un contenant de type cercueil.

Un effet de contrainte est visible sur le côté gauche du squelette, entraînant une compression de l'épaule gauche et une hyperextension du pied gauche. En ce qui concerne l'épaule gauche, le phénomène peut être attribuable, d'après la position des clous, à un effet de paroi avec le cercueil. En revanche, le pied gauche, les clous et la paroi supposée du cercueil (restituée en pointillés rouges sur la photographie), se trouvent relativement loin du squelette, en partie inférieure, pour que la contrainte soit liée au contenant rigide.

Deux types d'hypothèses peuvent apporter une explication à ce phénomène.

4.3 Une seconde paire de sandales ?

Toutes les chaussures romaines ne disposent pas de clous métalliques permettant de renforcer la semelle. Certains modèles sont faits entièrement de cuir et de liens en matière périssables. D'autres disposent d'une semelle en bois ou en cuir plus épais. C'est le cas, par exemple, de la carbatine (cette chaussure se compose d'un seul morceau de cuir, le pied est placé au milieu du cuir et les parties dépassant sont relevées et attachées à l'aide d'un lien de cuir) ou du soccus (sorte de pantoufle ou ballerine, en cuir serré par un lien périssable, fig. 7) (Tike et al. 1955). Ainsi en contexte archéologique, l'absence de clous ne signifie pas forcément absence de chaussures. Après décomposition, les souliers ne possédant pas d'éléments métalliques sont la plupart du temps indécelables à la fouille.

À Épiais-Rhus, deux exemples de tombes ont montré qu'on peut rencontrer des dépôts contentant deux paires de sandales (S287 et S500 : fig. 8 et 9). Ainsi il est possible que la contrainte présente sur le pied gauche du squelette de S143 soit due à la présence d'une paire de sandales, en matière périssable, non cloutées, et portées par le défunt. Cette hypothèse expliquerait l'hyperextension du pied, la conservation des connexions anatomiques et l'absence de clous relatifs à cette contrainte.

En revanche le pied droit ne présente pas la même particularité. En conservant la théorie des sandales, cela pourrait s'expliquer par une position différente des deux pieds. Le pied gauche a pu se trouver incliné sur le



Fig. 7: Chaussures en cuir cousues (soccus), sans clou métallique.

coté gauche et ainsi garder sa position initiale, alors que le pied droit a pu se trouver en position verticale et perdre toute connexion lors de sa décomposition malgré la présence de sandales (peut-être peu serrées).

4.4 L'utilisation d'un linceul?

Une seconde hypothèse est cependant possible. L'utilisation de linceul au sein de la nécropole a été démontrée. Ainsi nous pouvons envisager l'utilisation d'un linceul dans la tombe S143, en complément du cercueil. Le cas d'une enveloppe en matière périssable, cumulée à un contenant rigide a déjà été attesté par F. Blaizot (Blaizot 1998) avec l'exemple d'un linceul utilisé en complément d'un coffre de tuile pour une sépulture de l'Antiquité tardive de la Drôme. En appliquant cette hypothèse à la configuration de S143, l'utilisation d'un linceul expliquerait alors la contrainte présente sur le pied gauche mais justifierait également la compression exagérée de l'épaule gauche.

Le pied droit se présente en dislocation totale, les différents os formant un tas concentré. F. Blaizot (Blaizot 2009) justifie ce cas de figure par l'utilisation possible de linceul (en l'absence d'éléments pouvant le rattacher à l'architecture de la tombe ou à la morphologie de la fosse). Le confinement des pieds dans un tissu, entraîne donc, lors de la décomposition, une dislocation associée à de faibles mouvements d'os, formant ainsi "une masse de forme arrondie" à la fouille.

Concernant la sépulture S143, d'autres éléments sont également en faveur de l'utilisation d'un linceul dans ce cas. En effet on peut noter que les chevilles sont à moins de 5 centimètres l'une de l'autre (certains os du tarse se touchent) alors que les genoux sont restés écartés. De plus l'ouverture des tibias et des pieds, vers l'extérieur, ne s'est pas réalisée, et les pieds ont basculé du même côté. Ces trois éléments résultant d'une contrainte sur les pieds sont des arguments en faveur de l'utilisation d'un linceul (Buquet-Marcon et al. 2009).

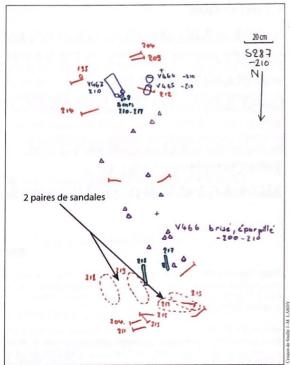


Fig. 8 : Épiais-Rhus, sépulture S287 comportant deux paires de sandales.

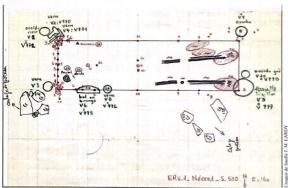


Fig. 8 : Épiais-Rhus, sépulture S500 comportant deux paires de sandales.

Mais l'association de chaussures et d'un linceul n'est pas exclue pour autant. Les fouilles de la nécropole gallo-romaine (IIe-IVe siècle après J.-C.) de Chantambre à Buno-Bonnevaux dans l'Essonne ont mis au jour près de 450 sépultures. L'une d'entre elle, la sépulture S392, datée du IIe siècle après J.-C., comporte une paire de chaussures cloutées. De plus 9 clous sont répartis sinueusement sur l'ensemble du corps, de la tête au pied, attestant de l'utilisation d'un linceul pour envelopper le corps avec un seul pan de tissu, fermé par ces clous.

Malgré de nombreux indices taphonomiques en faveur de l'utilisation d'un linceul dans la sépulture S143, l'absence d'éléments matériels (épingles ou clous de linceul, trace d'une seconde paire de sandales) ne permet pas de favoriser l'une ou l'autre des deux hypothèses comme explication concrètement fiable.

5. CONCLUSION

Tout comme le linceul, les sandales, mobilier en matière périssable, posent un problème de conservation en contexte archéologique et donc d'interprétation. En l'absence de clous, aucun élément ne nous permet d'attester leur existence. En revanche ces derniers, de par leur organisation, peuvent nous apporter des indices sur l'utilisation des sandales. Les interprétations taphonomiques sont également à relativiser. Une contrainte peut en effet être le résultat de plusieurs pratiques.

Pour le site d'Épiais-Rhus, nous pouvons tout de même retenir que la sandale est un élément important du mobilier funéraire. De plus à une même période, elles peuvent être utilisées en dépôt funéraire dans la tombe, ou bien en tant que costume du défunt porté par celui-ci.

Une analyse systématique de la zone des pieds, de la position des clous de sandales et des possibles résidus de matières périssables, pourraient amener à mieux appréhender la question de ce type de mobilier. Une lente prise de conscience de la communauté scientifique est en cours. Il en est pour preuve le colloque réalisé par le Groupement d'Anthropologie et d'Archéologie Funéraire (GAAF) en 2008, ainsi que le projet de base nationale de données recensant toutes les sépultures comportant des chaussures par M. Gaultier et E. Trébuchet (Gaultier et al. 2009).

Bibliographie

Bizot, Signoli 2009: BIZOT (B.) SIGNOLI (M.) – Rencontre autour des sépultures habillées: actes des journées d'étude organisées par le GAAF et le SRA de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Carry-le-Rouet 13-14 décembre 2008.Gap, 2009.

Blaizot 1998: BLAIZOT (F.) – La reconnaissance des dispositifs périssables et leur interprétation: exemples tardo-antique dans la Drôme et proto-médiéval en Seine-et-Marne. In DIETRICH (A.), VERTONGEN (S.) – Rencontre autour du cercueil, Bulletin de liaison, numéro spécial 2. Villejuif: GAAFIF, 1998.

Blaizot 2009: BLAIZOT (F.) (dir.) – Pratiques et espaces funéraires de la Gaule durant l'Antiquité, Gallia, 66-1, 2009, p. 62-63.

Bonnabel, Carré 1996: BONNABEL (L.), CARRÉ (F.) – Rencontre autour du linceul, Actes de la journée d'étude organisée par le GAAFIF et le SRA de Haute-Normandie, Paris le 5 avril 1996, Paris, 1996.

Buquet-Marcon *et al.* **2009** : BUQUET-MARCON (C.), PECQUEUR (L.), DETANTE (M.) – Parés d'habits invisibles. *In* Bizot, Signoli 2009, p. 65-75.

Gaultier et al.: GAULTIER (M.), GUILLON (M.), CORDE (D.), TREBUCHET (E.) – Les chaussures dans les sépultures antiques : dépôts et habillement. In : Bizot, Signoli 2009, p. 76-93.

Crubézy 2000 - CRUBÉZY (E.) - Archéologie funéraire. Paris : éditions Errance, 2000, p. 115-234.

Goudineau et al. 2009: GOUDINEAU (C.) (dir.) – Rites funéraires à Lugdunum, Catalogue d'exposition Post Mortem, Lyon. Paris : éditions Errance, 2009, p. 170-171.

Lardy 1980: LARDY (J.-M.) – La nécropole gauloise et gallo-romaine d'épiais-Rhus. In: Lardy et al. – Rapport de fouilles 1980. Guiry-en-Vexin: CRAVE. 1980.

Lebrun 2009: LEBRUN (A.) – Bilan des recherches sur les sépultures gallo-romaines de la nécropole I du Buisson-Saint-Jean, Épiais-Rhus (Val-d'Oise). Université Paris 1, 2009, Paris. Mémoire de maitrise.

Sebesta Bonfante 1994: SEBESTA (J. L.) BONFANTE (L.) – *The world of roman costume*. University of Wisconsin Press, 1994, Madison, p. 101-133.

Tike et al. 1955: TIKE (M.), COTTAZ (M.) et BRUHN (W.) – Encyclopédie du costume: des peuples de l'Antiquité à nos jours ainsi que les costumes nationaux et régionaux dans le monde. Paris: Nouvelles Editions Latines, 1990 (1955), p. 20-21.